

ILFORD PHOTO

HARMAN technology Ltd

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Ifotec HC Entretien

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Ifotec HC Entretien
NO DE PRODUIT :	10020
NO. INTERNE	TS-Mono-20 (CRF3581/IP84HCR)
UTILISATION	Révéléateur Entretien
DISTRIBUTEUR	Distributors France: Lumière Imaging France, Tour Suisse, 1 Boulevard Vivier Merle, 69443 Lyon Cedex, France. Tél : 04 72 15 66 20 Belgique: H De Beukelaer & Co, Boomssesteenweg 77, B-2630 Aartselaar, Belgium. Tel: 03 870 59 00 Suisse: ILFORD Imaging Group, Case Postale 160, CH-1723, Marly, Suisse. Tel: 026 435 7111, Fax: 026 435 7212 Canada: Amplis Foto Inc, 22 Telson Road, Markham, Ontario L3R 1E5, Tel: 905 477 4111, Fax: 905 477 2502
PERSONNE À CONTACTER	France: Contact Distributor, email: info@lumiere-imaging.fr Belgique: Contact Distributor, email: info@debeukelaer.be, http://www.debeukelaer.be Suisse: Contact Distributor, email: ch-sales@iford.com, http://www.iford.ch Canada: Contact Distributor, email: terry.bevens@amplis.com, http://www.amplis.com
NUMERO DE TELEPHONE EN CAS D'URGENCE	France: Pour tout renseignement relatif à la sécurité et l'environnement, appeler le numéro ci-dessus. En cas d'urgence, contactez l'organisme Orfila au 01 45 42 59 59 Belgique: Poison Centre, Tél: 070 245245 Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tel: 01 251 5151, Fax: 01 252 8833, E-mail: stic@access.ch, Internet: www.toxi.ch Canada: En Cas D'urgence Medicale au Canada, Appeler le 1 800 842 9660 (Emploi Anormal du Produit). En Cas D'urgence Relative au Transport, Appeler CHEMTREC 1 800 424 9300

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. Effet cancérogène suspecté. Preuves insuffisantes. Risque de lésions oculaires graves. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. Possibilité d'effets irréversibles.

CLASSIFICATION Xn;R22, R48/22. Carc 3;R40, Mut 3;R68. Xi;R38, R41. R43.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
2,2'-OXYDIÉTHANOL	203-872-2	111-46-6	31-35	Xn;R22
DIÉTHANOLAMINE	203-868-0	111-42-2	10-30%	Xn;R22,R48/22 Xi;R38,R41
Diethanolamine Bisulphite	263-968-5	63149-47-3	10-30%	Xn;R21/22. Xi;R36/38. R31.
Diethylenetriamine Pentaacetic Acid Na5	205-391-3	140-01-2	1-5%	Xi;R36. N;R51/53.
HYDROQUINONE	204-617-8	123-31-9	5-10%	Carc3;R40 Muta3;R68 Xn;R22 R43 Xi;R41 N;R50

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4 PREMIERS SECOURS

Ifotec HC Entretien

INHALATION

Mode d'exposition improbable car le produit ne contient pas de substances volatiles. Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

INGESTION

NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! Placer la victime hors de la source d'exposition. Rincer soigneusement la bouche. Boire quelques verres d'eau ou de lait. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU

Placer la victime hors de la source de contamination. Retirer les vêtements imprégnés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

CONTACT AVEC LES YEUX

Eloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit est incombustible. Utiliser le moyen approprié pour maîtriser un feu.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éviter de respirer les vapeurs du feu.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

RISQUES PARTICULIERS

Le produit n'est pas inflammable, mais en cas d'échauffement des vapeurs nocives peuvent se produire.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL DE LUTTE CONTRE LE FEU

Choisir un équipement de protection individuelle en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation efficace. Pour informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Ce produit ne doit pas être jeté en pleine nature, mais recueilli et remis aux autorités locales après accord préalable.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Pour des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13. Porter un équipement de protection approprié. Déverser les petites quantités dans l'égout à l'aide de beaucoup d'eau. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Laver la zone contaminée à l'eau. Empêcher le déversement de grandes quantités dans l'égout.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Assurer une ventilation adéquate. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Lire et suivre les recommandations du fabricant.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Entreposer à une température au-dessus du point de congélation. Conserver dans un endroit bien ventilé et à une température ne dépassant pas 25°C.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des produits chimiques.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	NORME	LT - ppm	LT - mg/m3	ST - ppm	ST - mg/m3
DIÉTHANOLAMINE	VLEP	3 ppm	15 mg/m3		
HYDROQUINONE	VLEP		2 mg/m3		

Ifotec HC Entretien

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



CONDITIONS D'UTILISATION

Installer un poste de lavage oculaire, une douche d'urgence est également recommandée.

MESURES D'INGÉNIEURIE

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Une protection respiratoire n'est pas requise.

PROTECTION DES MAINS

Utiliser des gants résistant à la chimie. En cas d'immersion fréquente, répétée ou prolongée, utiliser des gants en caoutchouc butyle (épaisseur ≥ 0.36 mm, temps de percée > 480 mn), nitrile (épaisseur ≥ 0.38 mm, temps de percée > 480 mn) ou en néoprène (épaisseur ≥ 0.65 mm, temps de percée > 240 mn). Pour une protection contre les éclaboussures intermittentes, des gants avec un temps de percée > 60 mn sont suffisants. Eviter des gants fabriqués en caoutchouc naturel. Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Visqueux Liquide		
COULEUR	Clair Incolore à jaune pâle		
ODEUR	Aucune odeur caractéristique.		
SOLUBILITÉ	100% Soluble dans l'eau.		
POINT D'ÉBULLITION (°C)	>100 760 mm Hg	DENSITÉ RELATIVE	1.20 20
VALEUR PH, SOLUTION CONCENTRÉE	9.3		

10 STABILITE ET REACTIVITE

STABILITÉ

Stable si les conditions de stockage prescrites sont respectées. Aucuns problèmes de stabilité particuliers.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes. Éviter le contact avec les acides.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne polymérise pas.

MATIÈRES À ÉVITER

Acides forts. Eviter le contact avec d'autres solutions photographiques et /ou des produits de nettoyage.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz toxiques et corrosifs peuvent se produire. Ammoniaque ou amines. Oxydes de : Soufre. Dioxyde de soufre.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les effets sur la santé de cette préparation chimique n'ont pas été testés. Les effets cités, liés à une exposition, sont basés sur les connaissances actuelles de chaque composant constituant le mélange.

INHALATION

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

Ifotec HC Entretien

INGESTION

Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

CONTACT AVEC LA PEAU

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut causer un eczéma allergique par contact.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritation des yeux et des muqueuses. L'exposition répétée peut causer une irritation chronique des yeux.

MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation. Peut entraîner une irritation/un eczéma de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour les yeux.

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

Peut causer une allergie. Peut provoquer une hypersensibilité.

AUTRES DANGERS POUR LA SANTÉ

Hydroquinone: Cancérogène, catégorie 3. Mutagène, catégorie 3. ACGIH A3 IARC 3 CIRC Liste des cancérogènes pour les animaux. CIRC Centre international de recherche sur le cancer.

VOIE D'EXPOSITION

Contact avec la peau et/ou les yeux. Ingestion.

INFORMATIONS MÉDICALES

Peut aggraver les affections existantes suivantes: Allergies et affections cutanées. Problèmes oculaires préexistants.

Appellation	DIÉTHANOLAMINE
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	620 mg/kg (oral-rat)
Appellation	HYDROQUINONE
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	320 mg/kg (oral-rat)
Appellation	2,2'-OXYDIÉTHANOL
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	12,600 mg/kg (oral-rat)
Appellation	Diethanolamine Bisulphite
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	1131 mg/kg (oral-rat)
Appellation	Diethylenetriamine Pentaacetic Acid Na5
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	>2000 mg/kg (oral-rat)

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

CL 50, 96 H, POISSON, mg/l 0.1 hydroquinone; >100 Oxybisethanol; >100 Diethanolamine; >300 DTPA

CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l 0.3-1 Oxybisethanol; >10 DTPA

CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l 1.0 hydroquinone

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Les solutions non employées ou usées peuvent être rejetées au collecteur SI la législation locale l'autorise. Consulter les autorités locales pour avis. Les solutions usées peuvent nécessiter un traitement avant rejet. Consulter les autorités locales avant de rejeter toute solution usée au collecteur. Ne pas rejeter dans une fosse septique. Les solutions usées ne pouvant pas être rejetées au collecteur doivent être confiées à une entreprise de traitement spécialisée.

CLASSIFICATION DECHETS

EU - Numéro de code déchet: 090101

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

NOTES POUR LE TRANSPORT ROUTIER Non classé.

NOTES POUR LE TRANSPORT PAF RAIL Non classé.

NOTES POUR LE TRANSPORT MARITIME Non classé.

Ifotec HC Entretien

NOTES POUR LE TRANSPORT AÉRIEN Non classé.
CLASSIFICATION ADR Non classifié pour le transport.

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**ÉTIQUETAGE**

Nocif

CONTIENT

2,2'-OXYDIÉTHANOL
 DIÉTHANOLAMINE
 Diethanolamine Bisulphite
 HYDROQUINONE

PHRASES DE RISQUE

R22 Nocif en cas d'ingestion.
 R38 Irritant pour la peau.
 R40 Effet cancérigène suspecté : preuves insuffisantes.
 R41 Risque de lésions oculaires graves.
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R48/22 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
 R68 Possibilité d'effets irréversibles.

CONSEILS DE PRUDENCE

S2 Conserver hors de la portée des enfants.
 S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/ du visage.
 S64 En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

16 AUTRES INFORMATIONS**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT BASEES SUR L'ETAT DES CONNAISSANCES A LA DATE INDIQUEE ET SONT FOURNIES DE BONNE FOI PAR ILFORD IMAGING. TOUTE FORME DE GARANTIE FORMELLE OU IMPLICITE, VIS A VIS DE CES INFORMATIONS, EST TOUTEFOIS EXCLUE. N'UTILISER CES RENSEIGNEMENTS QU'EN COMPLEMENT D'AUTRES INFORMATIONS ET S'ASSURER QUE L'ENSEMBLE DES DONNEES PERMET D'EMPLOYER ET D'ELIMINER CORRECTEMENT LE PRODUIT SANS RISQUES POUR LA SANTE ET LA SECURITE DU PERSONNEL ET DES CLIENTS.

RÉFÉRENCES LITTÉRAIRES

European Photographic Chemical Industry Code of Practice For Classification And Labelling Material Safety Data Sheet, Misc. manufacturers Dangerous Properties of Industrial Chemicals, 6.edition, N.Sax, 1984

ÉMISE PAR

Dr R Fielding, HARMAN technology Ltd, Mobberley, Knutsford, Cheshire, WA16 7JL, ENGLAND. Tel. +44 (0)1565 650000; email: ross.fielding@harmantechnology.com

DATE DE RÉVISION 03/04/2008

NO DE REV. /REEMPL. FDS GÉNÉRÉE LE 6

DATE September 22, 2005

Ifotec HC Entretien

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R40	Effet cancérigène suspecté : preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/22	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R68	Possibilité d'effets irréversibles.